



N° DEL23_028

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 31 mars 2023

Le jeudi 06 avril 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, 14 rue Fortuné Charlot, en séance publique à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 25

VOTANTS : 32

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT-AUBIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Annie TOUSSAINT, Uriell MARQUEZ, Thibault PETIT, Jimmy JOUHANET, Diénabou KOUYATE, Isabelle MOSER, Tina RAMAH, Stéphane LARTIGUE, Landry PERQUIS, Nassira BENOuari, Bastien REDDING, Laurent LE LEUXHE, Manuela MELO, Régis PEDANOU, Mustafa HECIMOVIC, Atika LHOUM, Ruffin KAPELA

Excusés ayant donné pouvoir :

Jacqueline HUCHIN donne procuration à Marcel SAINT-AUBIN, Cyril JOLY donne procuration à Adelaïde HAMITI, Christine DENIS donne procuration à Monique LAMOUREUX, Hafid IABASSEN donne procuration à Miloud GOUAL, Cécile RILHAC donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Modeste MARQUES donne procuration à Manuela MELO

Absents :

Mohamed BOUROUIS, Marie-Claire LETY, Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Nassira BENOuari

Objet : Créations et suppressions de postes

En vertu de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création et la suppression de postes:

1. Dans le cadre d'évolutions internes et suite au départ d'agents

CREATIONS D'EMPLOIS

Emploi	Grade	DHS	Observations	Missions
Directrice crèche familiale et assistantes maternelles, référente santé accueil inclusion RSAI	Grade puéricultrice (Cat A)	100%	Mise en conformité du poste avec les missions	Assurer la direction de la crèche familiale et assistantes maternelles et les fonctions de référente santé accueil, inclusion
Gestionnaire référente carrière paie	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs (C) Ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs (Cat B)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné	Gérer la carrière et la paie et les événements de la vie professionnelle et apporter une expertise pour les dossiers complexes
Assistant développement RH	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs (cat C) Ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs (Cat B)	100%	Mise en conformité du poste avec les missions	Gestion et suivi des actions et des demandes de formation, suivi des procédures de recrutement et gestion de la campagne des entretiens professionnels.
Chargé de mission foncier	Ensemble des grades du cadre d'emplois des Techniciens (Cat B) et des Rédacteurs (Cat B) Ensemble des grades du cadre d'emplois des Ingénieurs (Cat A) et des Attachés (Cat A)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné	Appliquer la stratégie foncière communale en assurant la gestion administrative et juridique de dossiers fonciers et habitat et assurer une expertise juridique et un appui spécifique au service urbanisme
Agent chargé du développement de la vie associative	Ensemble des grades du cadre d'emplois d'éducateur des APS (Cat B) Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs (Cat C)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné (reclassement)	Suivi administratif et financier du service vie associative et des sports
Chef de projet voirie /mobilité	Ensemble des grades du cadre d'emplois des techniciens (Cat B) Ensemble des grades du cadre d'emplois des ingénieurs (Cat A)	100%	Réorganisation du service	Conduit les réflexions thématiques participant à la mise en œuvre des politiques dans le domaine du développement des mobilités
Responsable voirie propreté et vie quotidienne	Ensemble des grades du cadre d'emplois des techniciens (Cat B)	100%	Réorganisation du service	Gérer la régie voirie, propreté et le suivi des entreprises

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Emploi	Grade	DHS	Observations	Missions
Responsable service maintenance et entretien des bâtiments	Ensemble des grades du cadre d'emplois des techniciens (Cat B)	100%	Réorganisation du service	Piloter suivre les aspects techniques, administratifs et financiers de la gestion du patrimoine bâti de la commune
Responsable voirie	Ensemble des grades du cadre d'emplois des techniciens (Cat B)	100%	Réorganisation du service	Gérer la régie Voirie, Propreté, le suivi des entreprises d'entretien
Directrice crèche familiale et assistantes maternelles	Grade puéricultrice (Cat A)	100%	Mise en conformité du poste avec les missions	Assurer la direction de la crèche familiale et assistantes maternelles
Gestionnaire référente carrière paie	Ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs (B)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné	Gérer la carrière et la paie et les événements de la vie professionnelle et apporter une expertise pour les dossiers complexes
Chargé de mission foncier	Ensemble des grades du cadre d'emplois des Techniciens (Cat B) et des Rédacteurs (Cat B)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné	Appliquer la stratégie foncière communale en assurant la gestion administrative et juridique de dossiers fonciers et habitat et assurer une expertise juridique et un appui spécifique au service urbanisme
Agent chargé du développement de la vie associative	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs (Cat C)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné (reclassement)	Suivi administratif et financier du service vie associative et des sports
Chargé de formation recrutement	Ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs (Cat B)	100%	Mise en conformité du poste avec les missions	Suivre les dossiers de formation et les procédures de recrutement, mettre en œuvre le plan de formation, gérer la campagne des entretiens professionnels

Recours aux agents contractuels :

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur les postes créés.

En vertu des articles L.332.8-1-°, L.332-8-2°, L.332-8-5°, L.332-12, L.332-14, L.352-4 du Code Général de la Fonction Publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les avis du Comité Social Territorial du 02 février et du 30 mars 2023,

Vu le tableau des effectifs ci-annexé,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant la nécessité d'adapter les postes au regard de l'évolution des missions exercées, du cadre d'emploi des agents, de la réussite potentielle des agents à des examens professionnels et concours, des évolutions légales et statutaires et des besoins de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

VALIDE les créations et suppressions d'emplois listées ci-dessous, dans le cadre des évolutions internes et des recalibrages de poste suite au départ d'agents,

APPROUVE le tableau des effectifs ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur les postes créés.

En vertu des articles L.332.8-1-°, L.332-8-2°, L.332-8-5°, L.332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 11/04/23

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Marcel SAINT-AUBIN

Signé électroniquement
par :
Marcel SAINT AUBIN
Le 11 avril 2023